

FORMATION

AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

Accessible aux titulaires du diplôme aide-soignant

Objectif de la formation

Module 1 : Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires.

Module 1bis : Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe.

Module 2 : Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer.

Module 3 : Évaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins.

Module 4 : Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant.

Module 7 : Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels.

Module 10 : Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques.

Durée

Pour une personne titulaire du DEAS :
Ancien référentiel : 392 h théorique et 420 h de stage
Nouveau référentiel : 301 h théorique et 420 h de stage

Intervenants

Infirmières, puéricultrices, formatrice permanente.
Intervenants extérieurs, professionnels du secteur de la petite enfance.

Méthodes pédagogiques

Enseignement en présentiel : cours magistraux, travaux dirigés, travaux de groupe et pratiques.
Enseignement en stage : stages réalisés en milieu professionnel.

Modalités d'évaluation

L'évaluation des compétences est conforme au référentiel de formation : études de situations et évaluations des compétences professionnelles.

Taux de réussite : 95.5 % en 2022

Taux d'insertion : 100 % en 2022

Taux de satisfaction des bénéficiaires : 100 % en 2022



Informations pratiques

Prérequis :

Formation réservée **exclusivement** aux personnes titulaires du Diplôme d'État d'Aide-Soignant.

Inscriptions :

Dossiers d'inscriptions disponible au centre de formation et sur notre site internet.

Tarif 2023 2024 :

Cursus partiel titulaire du DEAS 2006 : 6 193.60 €

Cursus partiel titulaire du DEAS 2021 : 4 755.80 €

Financements :

Selon la situation des candidats, le financement de la formation peut être assuré par :

- ◆ La Région
- ◆ L'employeur
- ◆ Transition Pro
- ◆ Un contrat d'apprentissage
- ◆ Un contrat de professionnalisation

Nous vous accompagnerons dans votre démarche de financement.

Apprentissage :

- ◆ Contrat d'apprentissage possible jusqu'à 30 ans
- ◆ Rémunération :
39 % du SMIC avant 18 ans
51 % du SMIC
61 % du SMIC pour les 21-25 ans
100 % du SMIC au-delà de 25 ans
- ◆ Alternance de périodes chez l'employeur, au centre de formation et de stages

Nouveauté : selon l'arrêté du 12 avril 2021 relatif aux conditions d'accès aux formations conduisant aux diplômes d'État d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture, les personnes disposant d'une promesse d'embauche en apprentissage sont admis directement par le Directeur de l'IFAS.

Établissement accessible aux personnes en situation de handicap

CONTACT :
Directeur : Cyril GUILLET
Services administratif
Services pédagogique
Contact handicap
2 avenue de la Révolution
86000 Poitiers
Tél : 05 49 61 60 80
centredeformaion@stjacquesdecompostelle.com
www.stjacquesdecompostelle.com



Centre de formation
**Saint Jacques
de Compostelle**
Poitiers

Date de mise à jour :
19/01/2023

